Commune de Pagney-derrière-Barine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026 A 20 H 30
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

Objet : PROCES VERBAL

Date de convocation : 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Pagney-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mmes Marie-Christine AVERLANT-PETIT, Betty HENG, Anne TENCÉ, Cendrine KRICQ, Catherine BOUVERESE, Karine DOUCHE, Mrs Jacques BASSEZ, Jean-François MATTE, Stéphane MORIZOT, José-Luis VAZ, Claude SIATKA, Jean-Jacques CLAUDON.

Étaient excusés : Mme Lydie GUESNÉ donne pouvoir à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT

Était absent : Mr Raphaël RANCÉSI absent pendant les délibérations 2026/052 et 2026/053.

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Un hommage, par une minute de silence, est rendu à Mr Patrick MOUROLIN, adjoint à la commune, décédé le 24 août dernier.
Mr le Maire présente les condoléances reçues en mairie de la part de l'entreprise O2 et de Mr et Mme Gérard GAUDIN (Souvenir Français).
Installation au Conseil Municipal de Mme Dominique MOUROLIN, nouvelle conseillère municipale, présente sur la liste déposée en Préfecture lors des élections municipales de 2026.

ORDRE DU JOUR.-

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23/06/2026
- Election d'un adjoint
- Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Mise en ligne le : 20/11/2026 10:14 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Le Conseil
https://www.intramuros.org/pagneyderrierebarine/documents_administratifs/88345

- Autorisation de signature de protocoles d'accord transactionnel amiables, travaux d'aménagement de la rue du Grand Ruisseau
- Renouvellement de la convention quadriennale CTJEP – Territoire Nord Toulois Famille Rurales 54
- Décision Modificative 1 sur le budget communal
- Institution de la TVLH (Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation)
- Menus produits forestiers 2026-2027
- Proposition de coupes par l'ONF pour l'exercice 2027
- Certification forestière PEFC
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois
- Désignation d'un membre suppléant à la CLECT
- Décision Modificative 2 sur le budget communal
- Présentation du rapport d'activités 2025 de la CC2T
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20 h 37

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le Procès Verbal de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Procès Verbal du Conseil Municipal en date du 23 juin 2026 est accepté à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/052 : Election d'un Adjoint au Maire

La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE

Mr Jacques BASSEZ se présente et est élu au scrutin secret à la majorité absolue, par 13 voix pour, 1 abstention et 1 absence.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2026/053 : Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE

Mme Cendrine KRICQ demande pour quels dossiers le référent déontologue peut intervenir. Mr le Maire lui donne des exemples de possibles dossiers pour lesquels le référent déontologue pourrait intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2026/054 : Protocoles d'accord transactionnel amiables, travaux d'aménagement de la rue du Grand Ruisseau

La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE

Mr Claude SIATKA demande si c'est la même chose pour les voisines de Mr Stéphane MORIZOT par rapport à leur poteau. Mr le Maire dit que la commune leur avait proposé de participer à la réunion de conciliation. Elles n'ont pas souhaité y participer.

Mr Claude SIATKA pense qu'une entreprise a plus de responsabilité que les autres dans ce sinistre.

Mr Stéphane MORIZOT dit que les travaux ont accentué mais pas créé les dégâts sur son mur.

Mr Claude SIATKA dit qu'il pourrait y avoir un mur de soutènement, Mr le Maire répond que les techniques de l'époque ne prévoyaient pas de fondations.

Mr José-Luis VAZ demande si des photos ont été prises avant et pendant les travaux. Mr le Maire répond qu'un constat d'huissier a été fait ; une vidéo de l'état du mur en façade mais pas de côté a été prise.

Mise en ligne le : 20/11/2026 10:14 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Le Conseil
https://www.intramuros.org/pagneyderrierebarine/documents_administratifs/88345

Mr Stéphane MORIZOT dit qu'il a fait des mesures de l'ouverture de son mur lors de chaque réunion de chantier.
Mr Stéphane MORIZOT se retire et ne prend pas part au vote.
Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2026/055 : Renouvellement de la convention quadriennale CTJEP – Territoire Nord Toulois Familles Rurales
La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE.
Mme Cendrine KRICQ demande si la somme que la commune donne est la même pendant 4 ans. Mme Karine DOUCHE dit qu'ils ont fait des investissements qui se remboursent sur plusieurs années.
Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT dit que l'Assemblée Générale a eu lieu cette année à Laneuveville derrière Foug. Mr Stéphane MORIZOT souligne qu'il n'y a peut-être pas beaucoup d'enfants à Laneuveville derrière Foug, par rapport à la cotisation que la commune paie.
Mme Anne TENCÉ précise qu'il y a pas mal d'activités sur notre commune.
Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/056 : Décision Modificative 1 sur le budget communal
La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE
Pas de question ni d'observation de l'assemblée
Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/057 : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)
La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE
Mr Jean-Jacques CLAUDON demande si la commune est libre de choisir un taux. Mr le Maire répond que oui jusqu'à un maximum de 50 % mais il préfère attendre des informations de l'Etat.
Mme Cendrine KRICQ demande combien il y a de logements considérés comme vacants sur la commune. Mr le Maire répond 6.
Mme Cendrine KRICQ demande si cette taxe ne va pas se retrouver dans la CCID. Mr le Maire répond négativement.
Mme Anne TENCÉ donne un exemple personnel. Mr Stéphane MORIZOT estime que l'on protège les propriétaires.
Mme Anne TENCÉ dit que c'est pour permettre la rénovation des anciennes maisons et ne pas privilégier les nouvelles constructions.
Mme Cendrine KRICQ demande si la commune, par la suite, pourra changer d'avis et revenir en arrière pour cette taxe.
Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2026/058 : Menus produits forestiers 2026-2027
La délibération est présentée par Mr Stéphane MORIZOT qui donne le numéro des parcelles qui seront destinées aux affouagistes pour la saison à venir. Il précise que la parcelle 4 est en pente, et qu'il souhaite rencontrer Mr Jean-Marc HOLZER, garde ONF en charge de la forêt de la commune, pour en discuter.
Mme Cendrine KRICQ précise qu'il y a plusieurs années, l'affouage avait été donné dans des parcelles en pente.
Mr Stéphane MORIZOT explique que les parcelles 22 et 27 sont à plat. Au cas où la parcelle 4 serait proposée aux affouagistes, le prix de 6 € du stère est proposé au lieu de 10 € sur le plat, pour les parcelles 22 et 27.
Délibération adoptée à l'unanimité

Mise en ligne le : 20/11/2026 10:14 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Le Conseil
https://www.intramuros.org/pagneyderrierebarine/documents_administratifs/88345

DELIBERATION 2026/059 : Proposition de coupes par l'ONF pour l'exercice 2027
La délibération est présentée par Mr Stéphane MORIZOT
Mme Karine DOUCHE précise que l'ONF entretient la forêt mais que le travail des affouagistes contribue également à l'entretien de la forêt communale.
Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2026/060 : Certification forestière PEFC
La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE
Pas de question ni d'observation de l'assemblée
Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2026/061 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois
La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE
Pas de question ni d'observation de l'assemblée
Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2026/062 : Désignation d'un membre suppléant à la CLECT
La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE
Pas de question ni d'observation de l'assemblée
Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT est désignée comme membre suppléant à la CLECT.
Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2026/063 : Décision Modificative 2 sur le budget communal
La délibération est présentée par Mr Jean-François MATTE
Pas de question ni d'observation de l'assemblée
Délibération adoptée à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES TOULOISES
Mr le Maire présente le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes des Terres Touloises

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Jean-François MATTE, Maire, remercie les Conseillers Municipaux et clôt la séance à 22 heures.

Nom	Prénom	Signature
MATTE	Jean-François	
AVERLANT-PETIT	Marie-Christine	

Mise en ligne le : 20/11/2026 10:14 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Le Conseil
https://www.intramuros.org/pagneyderrierebarine/documents_administratifs/88345